



Lettre aux adhérents N°8- Printemps 2014

Assemblée générale 2014

Dernièrement s'est tenue à Bourg-Charente l'assemblée générale ordinaire de l'association. Celle-ci a débuté par le rapport moral de l'année 2013. .

2013 fut également marquée par un contexte économique, social et politique assez défavorable pour le milieu associatif. Nous notons une baisse des aides financières octroyées, un repliement des associations sur elles-mêmes. De nombreuses associations ont dû revoir leurs activités à la baisse et se séparer de leurs salariés. Notre association a pu compter sur son équipe bénévole motivée pour prendre en charge une partie des actions menées par Benjamin et nous avons recentré nos activités.

Nous sollicitons de plus en plus de mécènes privés pour aider au fonctionnement de l'association (développement de projets). Nous avons enregistré les aides de la Fondation du Patrimoine et avons contacté le Groupe Garandau.

L'activité de l'association a aussi été très riche. Les « Ateliers des Bouchauds » ont été très fréquentés. Nos adhérents ont fait également appelle à nous pour des services-conseils. En 2013 plusieurs projets ont été concrétisés : la publication de porches et portails, la publication de la revue n°15, l'animation de deux projets un sur le patrimoine et l'environnement en Pays Horte et Tardoire (avec une dizaine de jours d'animations et formations) et un autre sur l'eau et le patrimoine en Pays Sud-Charente avec au total plus d'une quinzaine d'animations faites. Le salon du livre s'est également tenu. Cette année la fréquentation était en baisse. Nous réfléchissons à une nouvelle articulation de ce projet. A noter notre présence très importante sur l'ensemble du territoire charentais grâce à la tenue de tables de presse dans une trentaine de lieux. Là encore il faut souligner l'investissement des bénévoles qui permet cette présence au quotidien.

L'étude des comptes de l'association montre un résultat d'exercice positif d'environ 2000€ pour l'année 2013. Ce bon chiffre ne reflète pas la difficulté quotidienne de notre association en matière de trésorerie. La comptabilité est positive mais nous avons fréquemment des soucis de trésorerie (dus essentiellement à un décalage important entre le moment où nous finissons une action et le moment où nous recevons l'argent de nos financeurs). Pour 2014 nous sommes d'ores et déjà très sollicités pour intervenir dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires , pour animer différentes actions (projets sur les métiers, rendez-vous aux jardins). Nous envisageons également la publication d'un livret sur les puits et lavoirs en pays Sud-Charente. Vous trouverez régulièrement dans ces pages les activités de l'association.

Nouveau bureau

Lors de l'assemblée générale nous avons renouvelé le conseil d'administration et accueilli une nouvelle administratrice Mme Agnès Audemard. Lors du conseil d'administration d'avril élection du bureau :

- président : Frédéric Chauvin
- vice-président : Michel Combeau
- trésorier : Dominique Brédon
- trésorier-adjoint : Mauricette Brun
- secrétaire : Annette Dindinaud
- secrétaire-adjoint : Liliane Berthommé

Le reste du conseil d'administration est composé de :

Agnès Audemard, Thierry Bély, André Brun, Michaël Canit, Patrice Chauvet, Mohamed Djadaoui, Virginie Garot, Alain Guillon, Jacky Kling, Guy Péret, Michel Pujol et Marylise Villeneuve.

Encore une menace sur le patrimoine ancien

Dans un récent mail le président de Maisons Paysannes de France, Georges Duménil, nous faisait part de ses inquiétudes.

« Le décret qui vient d'être publié sous le N° 2014-253 est une **énorme menace pour notre patrimoine rural**.

En dehors des secteurs protégés, en dehors des périmètres des PLU où la réglementation le précise et si les communes le réglementent, les ravalements de façades **ne seront plus soumis à autorisation**.

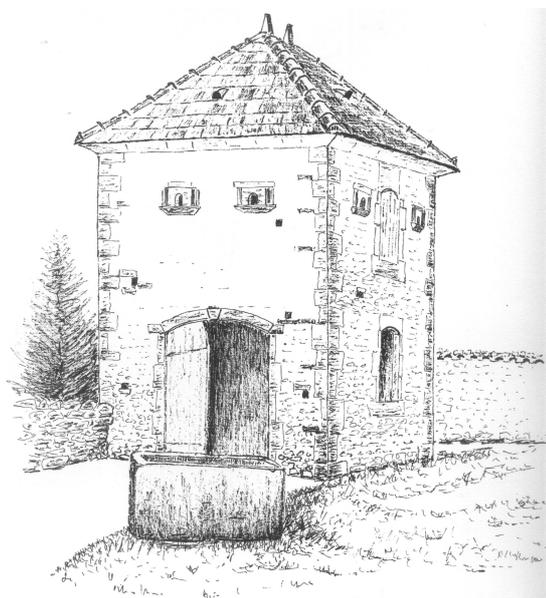
Cela concerne donc environ 80% de notre patrimoine.

Le but est de permettre les isolations par l'extérieur sans autorisation.

Cela aura aussi pour conséquences que: même si les isolations de sont pas programmées, les propriétaires pourront enduire leurs façades au ciment, y mettre les pires couleurs qu'ils souhaiteront etc, etc...

Dès que nous saurons à quels Ministres nous avons affaire, nous allons contre-attaquer, mais je commence à perdre espoir, car les possibilités sont faibles ».

Georges Duménil (président national)



TVA sur les travaux

À partir du 1er janvier 2014, le taux intermédiaire de la taxe sur la valeur ajoutée est passé de 7 % à 10 % pour les travaux de rénovation dans les logements qui en remplissent les conditions.

La loi prévoit que la hausse du taux s'appliquera aux opérations dont le fait générateur interviendra à compter du 1er janvier 2014 et qu'elle ne s'appliquera pas aux versements encaissés avant cette date.

Le fait générateur en ce domaine est **l'achèvement des travaux**.

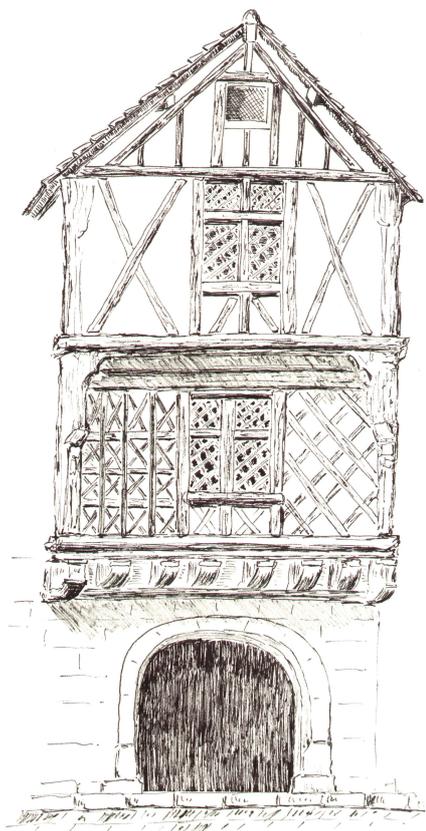
Ainsi, le taux de 7 % s'applique aux travaux achevés avant le 1er janvier 2014, quel que soit le moment où la prestation est facturée et payée.

Pour faire simple sur ce taux de TVA voici des exemples concrets :

- devis signé et travaux achevés avant le 31 décembre 2013 = 7 %
 - devis signé et acompte de 30 % versé en 2013, solde encaissé avant le 15 avril 2014 = 7 %
 - devis signé, mais pas d'acompte de 30 % versé en 2013, travaux achevés avant le 1er mars 2014 = 10 %
 - devis signé et acompte de 30 % versé en 2013, mais travaux achevés après le 1er mars 2014 = 10 % (sauf l'acompte versé en 2013 à 7 %)
- devis signé et travaux achevés en 2014 = 10 %

Par ailleurs, le taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation énergétique des logements de plus de 2 ans est applicable également aux travaux induits et indissociablement liés aux travaux principaux selon des modalités qui ne sont pas encore connues.

Cela concerne les travaux annexes indispensables (déplacement de radiateurs ou dépose de sols par exemple) consécutifs aux travaux d'efficacité énergétique proprement dits. De ce fait, ils ne visent ni les autres travaux de rénovation, ni les travaux d'ordre esthétique (habillage d'un insert, pose de papiers peints, par exemple).



Vous trouverez joint à cette lettre le programme des activités des trois mois à venir. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site de Maisons Paysannes de France rubrique activités/agendas où nous mettons en ligne le programme de nos actions.

Les ateliers des Bouchauds d'avril, mai et juillet pourront être complétés par une visite guidée du théâtre et de l'espace d'interprétation du Gallo-Romain (supplément de 5€ à verser à l'office de tourisme) à partir de 16h30/17h (à la fin de la journée atelier).

La revue n°15 de Maisons de Pays en Charente est désormais disponible dans une grande majorité de maisons de la presse.

Dix ans ça se fête.

Dernièrement Nathalie Lambert ancienne présidente de MPF16 fêtait les 10 ans d'existence de son cabinet d'architecture. Une belle réussite!